

**Procès-verbal de la Réunion du  
Comité Syndical du 5 février 2026**

**Date de convocation :**  
28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février à 15h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIE à Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson, Martine Meunier

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 4  
Présents : 4  
Votants : 4

**Absente excusée et représentée :** Caroline Piccot-Poyart représentée par Martine Meunier

**Secrétaire de séance :** Sandrine Buisson

**1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2025**

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal du 14 octobre qui est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Informations :

Monsieur le vice-président du SIE informe qu'il va présenter le CFU - Compte Unique Financier – 2025. Il précise que Monsieur le Président du SIE a quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Monsieur Chanclud, vice-président du SIE, présente le CFU 2025 :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	69 503.69€	456 569.07€	526 072.76€
Dépenses	7 322.97€	394 326.17€	401 649.14€
Résultats reportés	- 51 871.88€	61 240.57€	9 368.69€
Résultat cumulé	10 308.84	123 483.47€	133 792.31€

Décision :

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le Compte Financier Unique 2025
- Donne pouvoir à Monsieur le Président du SIE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3. Affectation des résultats sur le budget primitif 2026**

Informations :

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Lambert Sylvain, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 : 62 242.90 €
- Excédent cumulé de l'année 2024 : 61 240.57 €

- Résultat de fonctionnement cumulé 2025: 123 483.47 €

#### Section d'Investissement

- Résultat de l'exercice 2025 : 62 180.72 €
- Excédent cumulé de l'année 2024 : - 51 871.88 €
- Résultat d'investissement cumulé 2025: 10 308.84 €

#### Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget pour 2026

- Le résultat d'investissement - recettes (R001) : 10 308.84 €
- Le résultat de fonctionnement- recettes (R002) : 123 483.47 €

#### 4. Questions diverses

##### a) Demande de dégrèvement de facture

Une ancienne administrée de Rochefort demande l'annulation d'une facture de 2021 pour un montant de 183 euros. Elle explique qu'elle est seule à assumer ses 6 enfants et qu'elle croule sous les dettes. Les membres du SIE renvoie le dossier en CCAS ; si la personne fournit les éléments utiles avant la séance de 19h00 ce même jour.

##### b) Questions des DPE de l'école maternelle

###### - Récupération des enfants le soir à la garderie

Par suite des soucis rencontrés dans l'école, les membres du SIE décident de ne pas réautoriser l'entrée des parents au sein de l'école.

###### - Dérogation hors commune

La réponse sera basée sur la délibération 2025-02 du 13 février 2013 qui précise que le SIE accepte les inscriptions des enfants :

- Dont l'un des deux parents ou tuteur légal est domicilié sur la commune de Longvilliers ou de Rochefort-en Yvelines
- Qui déménagent sur une autre commune et qui souhaitent terminer leurs cycles
- Hors communes qui souhaitent terminer leurs cycles
- Hors communes des enseignants des écoles, du personnel du SIE et des communes de Rochefort et de Longvilliers
- Faisant partie d'une fratrie dont au moins un enfant est engagé dans un cycle au sein des écoles de Longvilliers ou Rochefort-en-Yvelines

##### c) Questions des DPE de l'école élémentaire

###### - Remplacement de Maliqua

Maliqua sera remplacé par un agent à la suite de la déclaration de vacances d'emploi et de la diffusion de l'annonce sur le site dédié.

###### - Bac à sable

Il n'est pas envisagé de mettre une structure de jeux au sein de l'école. Il paraît complexe de réaliser cette opération au vu du nombre d'enfants dans l'école.

###### - Chenilles processionnaires

Des pièges seront de nouveaux posés. Si cela ne suffit pas, il faudra envisager de couper les arbres. La coupe de branches ne suffit pas car les chenilles viennent s'enterrer au bas de l'arbre et remontent ensuite pour faire des nids.

###### - Cantine : changement de prestataire

Monsieur Chanclud pense que les exigences mises dans le cahier des charges sont trop élevées ce qui entraîne un tarif du repas très haut. Monsieur Chanclud dit que le cahier des charges ne sera pas revu cette année et que le SIE continue avec le prestataire Quadrature.

- Sondage horaires étude et centre aéré

Le sondage démontre que le nombre d'enfants n'est pas suffisant pour la création d'un centre aéré. Monsieur Chanclud pense qu'il faut envisager une mutualisation avec une autre commune.

- Signalétique « interdiction de fumer » devant le portillon

Un nouveau panneau sera mis en place.

#### **d) Questions de l'école élémentaire**

- Chenilles processionnaires

Des pièges vont être remis en place.

- Goudron qui s'effrite dans la cour de l'école

Monsieur Lambert se rendra sur place afin de constater et demandera aux agents de faire le nécessaire si cela est dans leurs capacités.

- Ouverture du portillon à distance

Le SIE attend la réponse des professeurs sur le sujet avant de remettre l'ancien dispositif en place.

A noter que les agents ont refusé cette solution.

- Ordinateur de direction

Un devis sera réalisé.

#### **e) Tilleul école maternelle**

Monsieur Chanclud informe que les racines du tilleul de la cour de l'école maternelle soulèvent le goudron. Afin que de sécuriser cet endroit, une opération de coupe de racines (et du goudron) va donc être effectuée et de l'enrobée à chaud sera ensuite redéposée.

La séance est levée à 17h10.